



COVID 19

Situation sanitaire

Note 27

SGEC/2021/440
28/04/2021

DESTINATAIRES : Directeurs diocésains,
Organisations professionnelles de chefs d'établissements

POUR DIFFUSION AUX CHEFS D'ETABLISSEMENT

POUR INFORMATION : Commission Permanente
Secrétaires Généraux de la Fnogec, du Cneap, de Formiris, de
l'UGSEL et de l'APEL nationale

Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

Les informations diffusées dans la note 26 ont suscité diverses questions notamment au sujet de la reprise des enseignements dans le second degré et de la livraison des autotests.

La présente note a pour objet d'apporter réponse à ces questions en précisant certaines informations de la note 26 qui demeure, en totalité, applicable.

Je vous suis reconnaissant de bien vouloir assurer la diffusion de cette information auprès de tous les chefs d'établissement.

En vous remerciant de votre collaboration, je vous assure de mes sentiments dévoués.

Yann DIRAISON
Adjoint au Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique

1. REPRISE DES ENSEIGNEMENTS EN SECOND DEGRE

La reprise des enseignements dans les établissements du second degré se fait, à partir du lundi 3 mai, dans des conditions différentes selon qu'il s'agit des collèges ou des lycées.

1.1. DANS LES COLLEGES

Règle générale : reprise des enseignements, en présentiel pour tous les élèves.

SAUF dans les collèges situés dans des départements dans lesquels la circulation du virus est encore très active. Ces départements sont, à ce jour, les suivants :

Nord,	Seine-Saint-Denis,	Paris,
Aisne,	Hauts-de-Seine,	Sarthe,
Oise,	Val d'Oise,	Loire,
Yvelines,	Val de Marne,	Rhône
Seine-et-Marne,	Essonne,	Bouches-du-Rhône

Attention à ne pas confondre cette liste avec celle des départements où la demi-jauge avait été rendue obligatoire dans les lycées avant le confinement.

Dans ces 15 départements les élèves de 4ème et 3ème seront accueillis avec un fonctionnement hybride, soit une présence fixée à 50% de l'effectif des niveaux de 3ème et de 4ème. Les élèves des classes de 6ème et 5ème seront quant à eux tous accueillis en présence.

1.2. DANS LES LYCEES

Règle générale : reprise des enseignements, en présentiel en demi-jauge, dans tous les lycées de métropole.

Contrairement à la période qui précédait le confinement, **cette règle s'applique dans l'ensemble du territoire** et pas seulement dans les départements dans lesquels le virus circule plus activement.

La règle s'applique à l'ensemble de l'effectif des lycées, formations post-bac incluses.

2. LIVRAISON DES AUTOTEST

Comme nous l'espérons, les retards de livraison de la première livraison destinée aux établissements du premier degré ont été, presque partout, comblés en ce début de semaine.

De nouvelles difficultés sont cependant encore apparues ici ou là avec notamment la livraison des autotests en un seul lieu et non dans chacun des établissements « Tête de canton ». Je prie à nouveau les chefs d'établissement concernés de bien vouloir accepter mes excuses pour ces dysfonctionnements des entreprises chargées de la livraison qui n'ont pas respecté la logistique prévue.

Ces erreurs ne sont toutefois pas de nature à remettre en cause les modalités des livraisons suivantes tout particulièrement en raison de l'augmentation des volumes à livrer.

L'organisation décrite dans la note 25 est donc, à ce jour, maintenue ; les dates et quantité livrées vous seront précisées dès que possible.

Plusieurs établissements ont signalé des erreurs dans les effectifs de personnels des établissements mentionnés dans le fichier. Je rappelle que ces données nous ont été communiquées par la Fnogec.

Une première difficulté peut provenir de la comptabilisation des effectifs dans les ensembles scolaires : ceux-ci sont mentionnés dans l'un des établissements de l'ensemble scolaire. Si cet établissement n'est pas un établissement du premier degré, l'effectif n'a pas été pris en compte pour la première livraison. Cette difficulté sera résolue lors de la deuxième livraison qui prendra en compte la totalité des effectifs de personnels (moins ceux déjà pris en compte pour la première livraison).

Une seconde difficulté provient semble-t-il de données erronées. Il faudra, à l'issue de cette expérience, travailler à la fiabilité de la remontée de ces données.

En tout état de cause, il n'est plus possible de modifier les données transmises au service logistique du Ministère de l'Education Nationale au risque de compliquer un peu plus les conditions de livraison. Ces erreurs pourront être rectifiées lors des livraisons de réassort, une fois les livraisons initiales effectuées.

En cas de manque d'autotests pour ces premiers jours, les chefs d'établissement du premier degré peuvent diviser les boîtes reçues afin que chaque enseignant et chaque personnel au contact des élèves puissent disposer d'un test pour cette semaine.

Enfin, je rappelle que les autotests pour les AESH seront fournis par les DSDEN et/ou les établissements publics employeurs des AESH. Un délai de livraison est possible.